



Cégep de Sept-Îles

La Direction de la formation continue,
des services aux entreprises et des partenariats d'affaires

Chefs de train

Attestation d'études collégiales
RNA.06

Chefs de train

RNA.06

Type de sanction :	Attestation d'études collégiales
Nombre d'unités :	16,33 unités
Durée totale :	585 heures

OBJECTIFS

Le programme Chefs de train vise à former de futurs employés qui travailleront comme membres d'une équipe de train en service de ligne ou de triage. Au terme de la formation, les candidats pourront être embauchés par les compagnies de chemin de fer au Québec et au Canada et y être certifiés comme manœuvres ou chefs de train.

TÂCHES ET OPÉRATIONS

- Les chefs de train manœuvrent les wagons, forment et scindent les trains dans les triages et déplacent les wagons entre triages, embranchements ou voie (souvent, à l'aide d'une loco Commande, qui est un dispositif de contrôle à distance).
- Les chefs de train doivent respecter les instructions des planificateurs de l'exploitation des triages et des planificateurs des services de trains. Ils sont responsables de faire les vérifications d'usage avant le départ.
- Les chefs de train doivent faire preuve de solides aptitudes pour la communication radio et gestuelle pour assurer le déplacement des locomotives et des wagons en toute sécurité.
- Les candidats devront être prêts à travailler à l'extérieur, été comme hiver, selon des horaires variables et pourraient être appelés à travailler dans différentes régions.



CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Diplôme d'études secondaires (DES) ou formation jugée suffisante;
- ✓ Réussir le processus de sélection.

En plus de satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- ✓ Avoir interrompu ses études pendant au moins 2 sessions consécutives ou une année scolaire;
- ✓ Être visé par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental;
- ✓ Avoir complété une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.

CONDITIONS D'ADMISSION PARTICULIÈRES

Pour suivre la formation :

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou formation jugée suffisante;
- Réussir le processus de sélection;

En plus de satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- Avoir interrompu ses études pendant au moins 2 sessions consécutives ou une année scolaire;
- Être visé par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental;
- Avoir complété une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.

Pour travailler comme chef de train :

- Être détenteur d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Détenir un permis de conduire
- *Puisque la sécurité est la priorité première des chemins de fer, ceux-ci exigent, entre autres, que les candidats réussissent certains tests :*
 - Examen médical
 - Test de perception des couleurs
 - Tests d'acuité visuelle et auditive
 - Test d'aptitudes physiques (agilité, rapports spatiaux)

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Les activités d'apprentissage permettront au participant de se rendre compétent dans l'exercice de la profession de **chef de train**. Elles sont basées sur la pratique et la mise en application des compétences tout en développant l'autonomie du participant. La formation fait appel à une variété de situations qui reflètent la réalité de l'industrie ferroviaire canadienne et nord-américaine.



LES COMPÉTENCES

Se situer au regard de la profession et de l'industrie.
Communiquer en langue française et anglaise dans un contexte ferroviaire.
Contribuer à assurer un service de qualité à la clientèle.
Effectuer les procédures, inspections et essais avant le départ, en route et au terminal.
Effectuer les manœuvres et le classement du matériel remorqué dans les subdivisions et les territoires.
Effectuer les procédures, inspections et essais sur les locomotives avant le départ, en route et au terminal.
S'intégrer au marché du travail.
Agir de façon sécuritaire en triage et sur la voie principale.
Assister le mécanicien de locomotive et effectuer des opérations de dépannage

2010-01-06

